



N° 114 Évaluation de la politique de **mobilité douce** *rapport publié le 7 mars 2017*

Les 4 recommandations formulées par la Cour à l'attention DETA ont toutes été acceptées. La première échéance est fixée au 31 décembre 2017.

Au 30 juin 2017, l'ensemble des recommandations est en cours de réalisation.



N°114 Mobilité douce (évaluation)	Mise en place (selon indications de l'évalué)			Suivi par la Cour	
	Recommandation/Action	Resp.	Délai au	Fait le	Commentaire
<u>Recommandation 1</u> : Développer un outil de suivi des projets de mobilité douce et de leur priorisation.	DETA (DGT)	31.12.17			En cours.
<u>Recommandation 2</u> : Définir les objectifs du suivi de la mobilité douce et, cas échéant, revoir les modalités de ce suivi en fonction de ces objectifs.	DETA (DGT)	31.12.20			En cours.
<u>Recommandation 3</u> : Sécuriser les zones d'échanges problématiques.	DETA (DGT et DGGC)	31.12.19			En cours.
<u>Recommandation 4</u> : Améliorer la concertation des associations lors de l'élaboration de projets.	DETA (DGT et DGGC)	31.12.17			En cours.